

**Déchèteries : informez-vous sur les modalités d'accès et d'utilisation des 6 déchèteries de l'agglomération.**

# Les déchèteries

Mise à jour le 15 septembre  
2020

## ⊞ Réguler la circulation dans les déchèteries

À partir du jeudi 2 mai, toutes les déchèteries gérées par Saint-Brieuc Armor Agglomération seront équipées de systèmes de contrôle d'accès avec des barrières et des lecteurs de plaques d'immatriculation.

Dans un premier temps, **les barrières sont uniquement utilisées pour réguler la circulation** dans l'enceinte des déchèteries et assurer leur bon fonctionnement (le nombre de passages en déchèteries ne sera pas pris en compte pour le moment).

Les lecteurs de plaque, quant à eux, (installés dans la perspective du passage à la TEOMi), entreront en fonctionnement dans un second temps. Raison pour laquelle il est demandé de renseigner son numéro de plaque d'immatriculation lors de l'enquête TEOMi.

Celles et ceux qui n'auraient pas encore transmis ce numéro sont invités à le faire au **02 96 77 30 99** ou par mail à l'adresse **accueilcollecte@sbaa.fr**

# Les horaires des déchèteries



## INFO | SAINT-BRIEUC

La plateforme de stockage de **gravats** de la Déchèterie de Saint-Brieuc est momentanément fermée. Pour évacuer les gravats, briques plâtrières et terres, les usagers doivent utiliser les autres déchèteries de Plérin, Ploufragan, Yffiniac... La déchèterie de Saint-Brieuc reste ouverte pour les autres flux de déchets.

# Bonnes pratiques en déchèterie

Bois, meubles, ferraille, cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants non valorisables... La liste des déchets accueillis en déchèteries peut varier selon les sites, mais les bonnes pratiques sont identiques pour réduire au maximum les temps d'attente (notamment le week-end) :

- Les déchets doivent être préalablement triés afin de rendre le passage en déchèterie plus efficace.
- Éviter d'arriver en déchèterie 30 min après l'ouverture ou avant la fermeture, ces créneaux sont très prisés.
- Privilégier les gros chargements plutôt que de multiplier les passages.
- Le dépôt de déchets est limité à 3 m<sup>3</sup> par jour à l'exception des déchets verts qui sont acceptés jusqu'à 5 m<sup>3</sup>.



Plus d'infos : Service Prévention des déchets et gestion des déchèteries : 02 96 77 30 99.

